



COMMUNIQUE
16 janvier 2009

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 8 JANVIER 2009**

Les actionnaires de la société CYBERNETIX (*côtée sur Euronext Paris – Compartiment C*), un leader mondial de solutions innovantes en robotique et automatisme pour les interventions en milieux hostiles, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte le 8 janvier 2009 à 10h30, au siège social de la Société, sous la présidence de M. Gilles MICHEL.

75,52% du capital social et 83,486% des droits de vote étaient présents et représentés.

M. Gilles MICHEL, Président Directeur Général de la Société a, dans un premier temps, commenté les résultats financiers de la Société au cours du 1^{er} semestre 2008 et exposé les prévisions de clôture de l'exercice 2008 (chiffres non audités).

Ensuite, M. MICHEL a présenté les modalités de l'augmentation de capital telle qu'elles sont détaillées dans le Prospectus qui a été visé par l'AMF le 9 décembre 2008 sous le numéro 08-282.

A l'issue de la présentation des informations financières de la Société sur l'exercice 2008, de la lecture des documents légaux et de la séance de questions-réponses, les actionnaires ont procédé au vote des résolutions telles que proposées dans l'avis de convocation des actionnaires à cette assemblée publié au BALO le 19 novembre 2008, dans les conditions suivantes :

Résolution de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1^{ère} résolution – Nomination de M. Pascal ROUILLER en qualité de nouvel Administrateur

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

2^{ème} résolution – Augmentation du capital social d'une somme de 3 999 996 € par émission d'actions nouvelles

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution – Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de SERCEL Holding

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité (Sercel Holding étant actionnaire intéressé, n'a pas pris part au vote)

4^{ème} résolution - Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration en vue de la réalisation de l'augmentation de capital

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

5^{ème} résolution – Modification corrélative des statuts

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

6^{ème} résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration aux fins d'augmenter le capital par émissions d'actions réservées aux salariés de la Société dans les conditions

prévues par les dispositions combinées des articles L.225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail et renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés ; détermination de l'étendue et des conditions d'exercice de cette autorisation (obligation permanente)

Cette résolution a été rejetée à l'unanimité

7^{ème} résolution - Pouvoirs pour formalités

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Le Président souhaite remercier l'ensemble des actionnaires ayant pris part au vote et ayant massivement soutenus les résolutions conformément aux souhaits du Conseil d'Administration.

A propos de CYBERNETIX

Cybernetix est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'équipements et de systèmes robotisés. En outre, le groupe propose des prestations d'ingénierie, d'intégration, de maintenance et de gestion de projets.

Pour en savoir plus : www.cybernetix.fr

Cybernetix est cotée sur Euronext Paris (Eurolist C), sous le code FR0000036162.

Pour plus d'information

Gilles MICHEL
Président Directeur Général
Tél : +33 (0)4 91 21 77 34
gilles.michel@cybernetix.fr

Valérie FOUURIAT
Responsable Juridique
Tél : +33 (0)4 91 21 77 88
valerie.foudriat@cybernetix.fr